



Suivi du Contrat de Ville Moissac 2015/2020

Les documents finalisés sont disponibles sur moissac.fr

Tableau de bord de suivi du contrat de ville Moissac 2015/2020

CDB – Service Politique de la Ville – Note – Mise à jour juillet 2016

Les conseils citoyens	Commentaires
<p>Les textes régissant le dispositif politique de la ville prévoient que les habitants soient pleinement associés au diagnostic, à la définition des axes du contrat de ville, ainsi qu'à son suivi et son évaluation.</p> <p>La collectivité a fait le choix de faire un appel à volontariat dès décembre 2014. L'appel à candidatures a été diffusé auprès des habitants des quartiers Sarlac et Centre Ville.</p> <p>Un tirage au sort (obligatoire) a complété l'équipe de volontaires. Les conseils citoyens sont désormais opérationnels.</p>	<p>Afin d'obtenir sa reconnaissance officielle (arrêté du Préfet), le collectif a décidé de se constituer en association Loi 1901 : l'Association des Conseils Citoyens de Moissac</p> <p>Cette association comporte deux collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil citoyen Centre Ville - Conseil citoyen Sarlac <p>Les représentants des conseils citoyens sont associés à toutes les étapes de mise en œuvre du contrat de ville, et à son suivi et évaluation.</p>

Dossiers Politique de la Ville	Commentaires
<p>Le contrat de ville 2015/2020 a été signé le 10 juillet 2015. Il repose sur 3 piliers : développement économique et emploi, cohésion sociale, rénovation urbaine.</p> <p>La collectivité est désormais dans la phase de mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du contrat sur 5 ans.</p> <p style="text-align: center;"><i>Contrat de ville disponible sur moissac.fr</i></p>	<p>En lien étroit avec les services de l'Etat, la mise en œuvre consiste désormais en la coordination des acteurs et des actions (ensemble des signataires et conseils citoyens).</p> <p>La collectivité s'assure de l'atteinte des objectifs du contrat de ville en s'appuyant sur l'ensemble des services de la ville (urbanisme, économie, finances, environnement, services techniques, culture, sport, CLSPD etc.), la Communauté de Communes Terres de Confluences et les cosignataires du contrat.</p> <p>La ville coordonne les acteurs signataires et s'assure du respect de leurs engagements respectifs.</p>
<p>Appel à projets associations : la commune de Moissac et la communauté de communes Terres de Confluences sont susceptibles de bénéficier de crédits du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), en renfort de leurs propres crédits, pour la mise en place d'actions spécifiques au bénéfice des habitants des deux quartiers prioritaires : le Centre Ville et le Sarlac. Les actions spécifiques « politique de la ville » doivent cibler les habitants des deux quartiers prioritaires.</p> <p style="text-align: center;"><i>Annuaire des actions 2016 disponible sur moissac.fr</i></p>	<p>L'examen des dossiers est réalisé en articulation avec les co signataires du contrat de ville. Les projets sont retenus s'ils répondent aux enjeux opérationnels du contrat de ville (donc sur des critères objectifs, quantifiables et évaluables), et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.</p> <p style="text-align: center;">A vos agendas !</p> <p>Rencontre des acteurs de l'appel à projets 2016 : jeudi 8 septembre 14h30 Mairie de Moissac</p> <p>Appel à projets actions 2017 : Dépôt des projets entre le 10 octobre et le 10 novembre 2016, auprès du service politique de la ville et la DDCSPP. Réunion d'information publique le 13 octobre à 19 heures Hall de Paris Moissac</p>

Dossiers Politique de la Ville	Commentaires
<p>Un Protocole de préfiguration ANRU en cours d'élaboration pour le quartier Centre Ville – annexe 1 du contrat de ville, signé le 11 juillet 2016</p> <p>La collectivité bénéficie d'une subvention de 500 000 € dans le cadre du programme régional de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Cette subvention a pour objectif d'accompagner la collectivité dans la mise en place d'actions concrètes permettant d'agir (centre ville uniquement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la stratégie de logement (rénovation, précarité énergétique, logement social, peuplement...) - Sur l'économie locale, l'emploi, le tourisme, la culture, le sport... <p>Cette aide de l'Etat sera renforcée par des financements du Contrat de Plan Etat Région et le FEDER, une OPAH RU, de l'ANAH, de la Caisse des Dépôts, etc. (lignes spécifiques pour les territoires en quartiers politique de la ville)</p> <p style="text-align: center;">Diaporama de la signature officielle disponible sur moissac.fr</p>	<p>Pour bénéficier de ces financements, la collectivité doit rédiger son projet d'investissements Centre ville sur les 15 prochaines années, au travers d'un « protocole de préfiguration ». Ce protocole constitue l'annexe 1 du contrat de ville. Ce document contractuel a été signé le 11 juillet 2016 à la Mairie de Moissac.</p> <p>Ce protocole va permettre d'aboutir à un schéma directeur qui constituera la véritable feuille de route de la collectivité au travers de la formalisation du projet urbain du centre ville de Moissac, sur les 10/15 prochaines années. <i>Exemples : construction ou démolition de logements, réhabilitations d'ilots, aménagements des espaces, activité économique (commerces, avenir du Tribunal...), peuplement, etc.</i></p> <p>Acteurs associés : Conseil Départemental, le Conseil Régional, DDT, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH, les services de l'Etat, etc.</p>
<p>HABITAT CADRE VIE : Convention « charte d'utilisation de la TFPB des bailleurs sociaux » - Annexe 2 du contrat de ville</p> <p>Dans le cadre de la réalisation du contrat de ville, une "charte d'engagement qualité de service", appelée également "convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB" a été signée, pour chacun des deux quartiers prioritaires. L'abattement permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient lourdement sur les charges des locataires.</p> <p>Cette annexe obligatoire des contrats de Ville concerne l'organisme HLM Tarn et Garonne Habitat, conditionnant l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés dans les QPV</p> <p style="text-align: center;"><i>Convention disponible sur moissac.fr</i></p>	<p>Pour chacun des deux quartiers prioritaires, TGH a pris des engagements qui sont annexés à la convention. Cette convention a été signée par TGH, le Maire de Moissac et le Préfet en janvier 2016. Cette « charte d'engagement réciproque » entre l'État, la commune et les organismes HLM, assurent un socle de qualité de service.</p> <p>En contrepartie de cet avantage fiscal, TGH s'engage à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.</p>

Dossiers Politique de la Ville	Commentaires
<p>COHESION SOCIALE : Mise en place d'un Programme de Réussite Educative PRE</p> <p>Positionné le plus souvent au sein d'une structure porteuse de proximité (caisse des écoles, CCAS), le PRE doit concentrer ses actions en direction des quartiers « politique de la ville » et des enfants qui y vivent. Le projet local de réussite éducative (PRE) doit être structuré autour d'une Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS).</p> <p>Au bénéfice d'enfants et adolescents dont les difficultés ont été préalablement repérées et selon une approche globale des problèmes, cette équipe intervient sur la conception et l'accompagnement de parcours individualisés en liaison constante avec les familles.</p>	<p>Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné. L'action du PRE a donc vocation à couvrir les thématiques suivantes : santé, scolarité, éducation/citoyenneté, culture, loisirs, sports, soutien aux parents, formation des acteurs, décrochage scolaire. Le portage du dispositif par le CCAS constitue une obligation.</p> <p>Le CCAS a obtenu un financement pour le fonctionnement du PRE auprès des services de l'Etat. Le diagnostic s'attache à rechercher une articulation entre les dispositifs de droit commun (CEJ, PEDT, CLAS...) : objectifs, public, territoire, temporalité... pour rechercher des champs non couverts (2-16 ans).</p> <p>Le PRE met en place la coordination à compter du 1^{er} septembre 2016</p>

Dossiers Politique de la Ville	Commentaires
<p>COHESION SOCIALE : LA PREVENTION DE LA RADICALISATION, une nouvelle annexe au Contrat de Ville</p> <p>Dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes adopté par le Gouvernement le 23 avril 2014, un dispositif de prévention a été décidé..</p> <p>Par ailleurs, le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports a, par circulaire d'orientation du 21 janvier 2016, donné des instructions visant à compléter, avant la fin 2016, chaque contrat de ville par un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation qui en sera une annexe.</p> <p><i>Cadre de référence du plan d'actions disponible sur moissac.fr</i></p>	<p>Conformément au cadre de référence, la première étape de la démarche portera sur la réalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux des dispositifs mobilisables en matière de prévention et d'accompagnement</p> <p>Le plan d'action qui en découlera s'appuiera sur l'ensemble des partenaires. Il constituera une articulation entre le CLSPD et la politique de la ville</p>

Dossiers Politique de la Ville	Commentaires
<p>COHESION SOCIALE : Création de deux missions de médiation</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mission d'adulte relais médiateur emploi - une mission d'adulte relais médiation éducative <p>Dans le renforcement des actions déjà en cours, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a informé la collectivité qu'il affecte le financement de deux postes d'adultes relais pour la ville, se traduisant concrètement par l'octroi d'une subvention annuelle de 18 000 € par poste.</p> <p>Pour rappel, le dispositif des adultes-relais permet de favoriser les rapports sociaux dans les espaces publics ou entre les habitants et les services publics par le recrutement de personnes à l'expérience et la maturité reconnues. Les missions peuvent concerner les activités qui concourent au lien social, l'accompagnement des habitants dans leurs démarches, la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par le dialogue, le développement de la capacité d'initiative et de projet dans les quartiers.</p>	<p>Médiation emploi : en direction des jeunes/jeunes filles inactifs et leur rapprochement du service public de l'emploi, ou leur accompagnement dans des projets personnels (service civique, service volontaire, garantie jeunes...) : médiation dans l'espace public, instaurer la confiance nécessaire aux personnes en difficulté pour faire valoir leurs droits ; faciliter la communication entre les publics de langues différentes, les institutions, les services ; accompagner vers les structures sociales et sanitaires ; impulser une démarche d'insertion et d'autonomie des publics...</p> <p>Médiation éducative : conforter le lien social ; améliorer la cohésion sociale et faciliter une meilleure prise en compte des conflits de la vie quotidienne ; établir une plus grande égalité des chances ; favoriser une plus grande proximité des institutions avec les publics ; développement de la relation parents/Education Nationale ; accompagnement à la parentalité pour les familles allophones et lutte contre le décrochage scolaire ; contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique, promouvoir la citoyenneté la vie quotidienne...</p>